

Informations sur le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE)

Les préparatifs battent leur plein



Madame, Monsieur,

A l'avenir, l'administration cantonale bernoise gèrera ses affaires de bout en bout sur support électronique. C'est une petite révolution, qui figure désormais dans la directive GEVER, ce qui lui confère un caractère obligatoire.

La mise en œuvre de la primauté du numérique nécessite aussi bien de réunir certaines conditions d'ordre organisationnel que de disposer d'une infrastructure technique uniforme. Nous travaillons actuellement d'arrache-pied à ces deux prémisses.

Deux entreprises ont été chargées d'élaborer, avec les Directions et les offices, des systèmes de classement et des directives d'organisation d'ici à dans deux ans.

Le système GEVER avec lequel l'administration cantonale gèrera ses affaires de manière efficiente, transparente et juridiquement sûre sera évalué dès cette année dans une procédure d'appel d'offres.

Beat Jakob
Office cant. d'informatique
et d'organisation
(OIO)

Barbara Studer
Archives de l'Etat
(AEB)

Vous trouverez des compléments d'information sur l'intranet : [Programme GAE](#)

Interlocuteur : [Stefan Ryter](#), responsable du programme

Lettre d'information GAE n° 2, mars 2015

FAITS

La [directive GEVER](#) mise en vigueur par le Conseil-exécutif le 2 mars 2015 constitue le socle de la gestion des affaires et de l'archivage électroniques. La [directive sur le versement des documents et des instruments de recherche aux AEB](#) et la [directive sur l'évaluation \(en allemand\)](#), qui règlent la collaboration entre les services producteurs et les Archives de l'Etat, viennent la compléter.

Projet Elaboration de systèmes de classement (SC)

Les travaux d'ordre organisationnel préalables à l'introduction du système électronique de gestion des affaires s'inscrivent dans le cadre du projet SC. Avec le soutien de Docuteam GmbH et de Rexult AG, deux prestataires de services, les Directions élaboreront d'ici à fin 2016 un plan de classement et des directives d'organisation uniformes et modernes.

Le lancement des différents projets SC dans les Directions est actuellement en cours de préparation.

L'analyse de la situation réalisée en 2011 dans toutes les unités administratives de l'administration centrale sera mise à jour d'ici à fin avril 2015. A partir de cette analyse, on précisera la planification et on rédigera les conventions de prestations pour l'élaboration des SC.

Actualité

Le projet Infrastructure de base (IB) permettra de mettre à la disposition des DIR/CHA une seule et unique infrastructure technique qui permettra une gestion électronique des affaires globale, conforme à la vision et à la stratégie du canton de Berne.

L'acquisition d'un système GEVER prenant en charge la gestion des dossiers, le contrôle de flux et le contrôle des affaires suivra la procédure ouverte selon les règles de l'OMC.

Avec l'ouverture de la procédure par le comité du programme et sa publication sur www.simap.ch le 31 mars 2015, la première étape a été franchie.

L'évaluation devrait être terminée en milieu d'année.

